

SESSION ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 17 septembre 2020, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture de la Charte de l'Élu Local prévue à l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Désignation d'une personne qualifiée à l'EHPAD Résidence de la Colline
- Désignation des délégués communaux aux comités de bassin de l'EPAGE
- Election des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2020 (DSIL), pour la rénovation de la Salle Anquetil
- Demande de subvention au titre de l'appel à projets d'intérêt communal 2021, pour la rénovation de la Salle Anquetil
- Accord de partenariat – Association les Randonneurs du Bord de l'Ouanne
- Subvention du Tennis Club de la Vallée de l'Ouanne
- Vente d'un nettoyeur haute pression
- Régime Indemnitaire – Ajout d'un groupe de fonction pour la filière administrative
- Accord sur la démolition d'un immeuble de VALLOIRE HABITAT rue des Acacias
- Amélioration du service du Trésor Public de Courtenay
- Affaires diverses.

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Patricia ROBERT, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, M. René NIVEAU, Mme Chantal FRANÇOIS, Mme Monique FEURE, M. Dominique COMONT, Mme Marie-Laure DEVISME, M. Arnaud ROY, M. Julien DUFAUT, Mme Corinne MELZASSARD, M. Romuald MALEC, Mme Sandrine MANTEAU, M. Duc DO Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Muriel DARLOT ayant donné procuration à Mme Marie-Laure DEVISME, M. Quentin JULIA.

M. Le Maire informe que Madame Sandrine MANTEAU quittera la séance à 20h45.

Convocation en date du 17 septembre 2020.

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

Mme Edith MERLIN a été élue secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 24 AOUT 2020

Le compte-rendu de la réunion du 24 août 2020, transmis à tous les membres, a été approuvé à l'unanimité

III) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

M. Le Maire présente son compte-rendu n°2 en date du 24 septembre 2020, sur les décisions qu'il a prises depuis la séance du 24 août 2020, en vertu des délégations consenties au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés) et au titre de l'alinéa 8 (concessions de cimetière).

IV) DÉLIBÉRATIONS

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PRÉVUE A L'ARTICLE L.1111-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire :

- Rappelle aux trois conseillers municipaux dernièrement installés que le Conseil Municipal est maintenant au complet suite à l'installation de Madame Sandrine MANTEAU et de Messieurs Romuald MALEC et Duc DO.
- Remet la Charte de l'Elu Local accompagnée du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) (délib. n°71/2020)

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) qui prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale ;

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de proposer une liste de noms de contribuables pour siéger à la CIID. Celle-ci est chargée de rendre un avis sur l'évaluation foncière des biens des entreprises situées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne (3CBO) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE la liste des délégués suivants :

- Titulaires : M. Bernard SAUVEGRAIN
Mme Edith MERLIN
- Suppléants : Mme Patricia ROBERT
M. Alain CHAPELEAU

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE QUALIFIÉE A L'EHPAD RÉSIDENCE DE LA COLLINE

(délib. n°72/2020)

Par sa délibération n°63/2020 en date du 24 août 2020, le Conseil Municipal a désigné ses représentants au Conseil d'Administration de l'EHPAD Résidence de la Colline ainsi qu'une personne qualifiée.

M. Le Maire informe que Madame Sylvie MARBY a fait acte de candidature en tant que personne qualifiée et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Sylvie MARBY en tant que personne qualifiée.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUX COMITÉS DE BASSIN DE L'EPAGE

(délib. n°73/2020)

Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

M. Le Maire présente le rôle du délégué du Comité de bassin de l'EPAGE

Il revient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune dans cette instance. Le délégué n'est pas obligatoirement membre du Conseil Municipal. Il peut être un habitant qualifié ayant des connaissances sur la gestion des cours d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne son délégué au sein de cet établissement :

- Titulaire : M. Jean-Pierre PEPIN
- Suppléante : Mme Delphine DE WOLF

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (délib. n°74/2020)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération de la 3CBO n°D2020_062 en date du 2 septembre 2020 validant le principe de composition de la CLECT à raison d'un délégué par tranche de 1500 habitants par commune membre ;

Considérant que la commune de Château-Renard s'est vue attribuer deux sièges au sein de la CLECT de la 3CBO ;

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Le quorum ayant été atteint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** que la CLECT a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. Elle est chargée par là-même de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du

régime fiscal.

- **ADOpte** le principe de composition de la CLECT à raison d'un délégué par tranche de 1500 habitants par commune membre ;
- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants comme représentants de la commune de Château-Renard à la CLECT de la 3CBO :
 - o Mme Monique FEURE
 - o M. Duc DO
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2020 (DSIL), POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE ANQUETIL (délib. n°75/2020)

M. Le Maire expose le projet suivant :

La Commune possède la salle municipale Anquetil, située 56 rue du Vieux Château.

Ce bâtiment est utilisé tant par les associations que par les particuliers et peut accueillir 50 personnes au maximum.

Préalablement à son projet de rénovation, une étude a été faite, par le bureau d'ingénierie CEBI45 portant sur le diagnostic énergétique de cet immeuble.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **155 000 € HT** (charpente/couverture, menuiseries intérieures et extérieures, doublage/isolation/faux plafonds, plomberie, électricité/VMC) auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre (**10 974 € HT**) et les contrôles (coordonnateur SPS : **2 500 € HT**, bureau de contrôle : **5 000 € HT**), soit un total de **173 474 € HT**.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet « rénovation thermique » pour un montant de 208 169 € TTC,
- ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes	HT
Travaux	155 000	186 000	DSIL (50%)	86 737
Maîtrise d'œuvre	10 974	13 169	Région	/
Coordonnateur SPS	2500	3 000	Département (30%)	52 042
Bureau de Contrôle	5 000	6 000	Autres	/
			AUTOFINANCEMENT	34 695
TOTAL	173 474	208 169	TOTAL	173 474

- SOLLICITE une subvention de 50% au titre de la DSIL, soit 50% du montant du projet : 86 737 €.
- CHARGE M. le Maire de toutes les formalités.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2021, POUR LA RENOVATION DE LA SALLE ANQUETIL (délib. n°76/2020)

M. Le Maire expose le projet suivant :

La Commune possède la salle municipale Anquetil, située 56 rue du Vieux Château.

Ce bâtiment est utilisé tant par les associations que par les particuliers et peut accueillir 50 personnes au maximum.

Préalablement à son projet de rénovation, une étude a été faite, par le bureau d'ingénierie CEBI45 portant sur le diagnostic énergétique de cet immeuble.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **155 000 € HT** (charpente/couverture, menuiseries intérieures et extérieures,

doublage/isolation/faux plafonds, plomberie, électricité/VMC) auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre (10 974 € HT) et les contrôles (coordonnateur SPS : 2 500 € HT, bureau de contrôle : 5 000 € HT), soit un total de 173 474 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet « rénovation thermique » pour un montant de 208 169 € TTC,
- ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes	HT
Travaux	155 000	186 000	DSIL (50%)	86 737
Maîtrise d'œuvre	10 974	13 169	Région	/
Coordonnateur SPS	2500	3 000	Département (30%)	52 042
Bureau de Contrôle	5 000	6 000	Autres	/
			AUTOFINANCEMENT	34 695
TOTAL	173 474	208 169	TOTAL	173 474

- SOLLICITE une subvention de 30% au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal, soit 30% du montant du projet : 52 042 €,
- CHARGE M. le Maire de toutes les formalités.

Mme Corinne MELZASSARD :

- *Donne des explications sur les différentes aides pouvant être allouées aux communes, par le Département, afin de soutenir leurs investissements.*
- *Précise que la conférence cantonale portant sur l'attribution des crédits accordés par le Département se tiendra le 6 octobre 2020, à Chuelles.*

ACCORD DE PARTENARIAT – ASSOCIATION LES RANDONNEURS DU BORD DE L'OUANNE (délib. n°77/2020)

M. Le Maire rappelle que Mme Cécile ALVERGNAT (membre du Conseil d'Administration des Randonneurs du Bord de l'Ouagne) a, lors de la commission de Conseil Municipal du 02 septembre 2020, présenté le projet Patrim'Ouagne qui a pour but

de valoriser par la création d'un parcours touristique, le territoire situé le long de la vallée de l'Ouanne.

Ce parcours sera à la fois sportif, culturel, pédagogique, environnemental et économique.

Six communes seront concernées par ce projet : Conflans sur Loing, Gy-Les-Nonains, Saint-Germain des Prés, Château-Renard, Triguères, Douchy et concernées par ce projet.

M. Le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cet accord de partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'accord de partenariat avec l'association Patrim'Ouanne,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,

S'ENGAGE à verser à cette association une subvention annuelle de 500 €, pour une durée de 3 ans.

M. le Maire informe que la passerelle située à la Bouzie et empruntée par les randonneurs ne pourra pas être restaurée, faute d'accord du propriétaire.

Un accès pourrait être envisagé en empruntant une partie de la voie ferrée.

Il conviendrait au préalable d'obtenir une autorisation de la SNCF mais la ligne de chemin de fer n'est toujours pas fermée.

D'autre part, le projet de réaménagement de cette voie par le PETR du Montargois est en réflexion.

Madame Sandrine MANTEAU quitte l'Assemblée à 20h45

SUBVENTION DU TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DE L'OUANNE (délib. n°78/2020)

M. Le Maire rappelle que la rénovation des courts de tennis réalisée en 2020 a été subventionnée, d'une part par le Conseil Régional Centre Val-de-Loire (attribution de l'aide à la Commune) et d'autre part par la Fédération Française de Tennis (attribution de l'aide au tennis club de la Vallée de l'Ouanne).

En effet, les subventions de la Fédération Française de Tennis ne peuvent pas être versées directement aux communes.

M. Christophe Barthélémy, président du TCVO, nous a informé qu'une somme de 9 800€ a été versée au club par la Fédération Française de Tennis.

Cette subvention peut être maintenant restituée à la commune après délibération de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de recevoir du TCVO la subvention de 9 800€, pour financer la rénovation des courts de tennis.
- AUTORISE M. Le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cet encaissement.

*M. le Maire informe que le TCVO a obtenu de très bons résultats à l'occasion des championnats et que ce club a fait une demande à la commune pour l'éclairage des courts.
Un devis a été demandé à l'entreprise Somelec. Les travaux permettraient de faire en même temps l'éclairage des tennis et du stade du football.*

VENTE D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION (délib. n°79/2020)

M. le Maire rappelle que la Commune a acquis récemment auprès de la SAS Boucheron Matériel Agricole (BMA), un nettoyeur haute-pression, pour le prix de 3 789€ HT.

Parallèlement à cet achat, une reprise sur un ancien nettoyeur haute-pression, acquis par la Commune il y a quelques années (pour un montant de 100 euros) est proposée par BMA.

En vertu du principe de non-compensation entre les dépenses et les recettes, la reprise de l'ancien matériel ne peut pas se faire en déduction de l'acquisition du nouveau matériel.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre pour le prix de 100€, à la SAS BMA l'ancien nettoyeur à haute pression utilisé par les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de M. le Maire,
- AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette vente.

REGIME INDEMNITAIRE – AJOUT D'UN GROUPE DE FONCTION POUR LA FILIERE ADMINISTRATIVE (délib. n°80/2020)

M. le Maire rappelle que par sa délibération en date du 19 décembre 2017, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents de la filière administrative de la commune de Château-Renard (RIFSEEP) a été adopté.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)

Compte tenu de la création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} octobre 2020, il est proposé d'ajuster le régime indemnitaire en ajoutant la fonction de rédacteur dans le tableau des groupes de fonctions comme suit :

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité
Attachés	
G1	Fonction de DGS
Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité
Adjoints Administratifs, Rédacteurs Territoriaux	
G1	Responsabilité, expertise, encadrement
G2	Autres fonctions

Les autres éléments de la délibération en date du 19 décembre 2017 sont inchangés.

La présente délibération prend effet au 1^{er} octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de M. le Maire,

ACCORD SUR LA DEMOLITION D'UN IMMEUBLE DE VALLOIRE HABITAT – RUE DES ACACIAS (délib. n°81/2020)

M. Le Maire informe que le groupe ActionLogement Valloire Habitat a fait part dans son courrier du 10 septembre 2020, de son souhait de démolir l'immeuble situé 96-100-104 rue des Acacias en raison du fort taux de rotation, de la difficulté à relouer des logements situés en immeubles collectifs et des nécessités de changer le mode de chauffage actuel.

L'immeuble en question est composé de 18 logements collectifs mis en service en 1976. La démolition est envisagée pour 2026.

M. Le Maire précise que le bailleur a, dans le cas d'une démolition, l'obligation de reloger ses locataires et que Valloire Habitat souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un accord de principe pour la démolition de l'immeuble situé 96-100-104 rue des Acacias.

AMELIORATION DU SERVICE DU TRESOR PUBLIC (délib. n°82/2020)

Vu l'exposé de M. le Maire, qui relève une pénurie de personnel au niveau du Trésor Public sis à Courtenay, entraînant des retards conséquents dans le traitement des affaires comptables,

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Municipal,

- **ALERTE** les services de la préfecture, de la sous-préfecture et des finances sur le manque de personnel du Trésor Public ;
- **EMET** le vœu d'un rétablissement rapide de la situation des services du Trésor Public à Courtenay ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire :

- Donne lecture de la liste des membres retenus au titre de la commission communale des impôts directs.
- Dit avoir participé à l'assemblée générale de l'association SEG, à Châtillon-Coligny. Celle-ci souhaiterait qu'un membre du Conseil Municipal entre à son conseil d'administration. Mme Patricia ROBERT accepte cette fonction.

M. le Maire rappelle que le but de cette association est d'insérer des personnes qui sont éloignées du monde de l'emploi et précise qu'environ 70% des personnes suivies par SEG trouvent à la fin de leur mission un contrat à durée déterminée ou indéterminée.

- Fait le point sur l'installation du pylône de l'opérateur Orange. Ce dernier, il y a deux ans, a décidé d'édifier cet équipement aux abords du terrain de football. L'emplacement pressenti a fait l'objet d'un certain nombre de changements ne convenant pas à la municipalité.

L'opérateur Orange travaille avec le prestataire ATC. Les opérateurs Free et SFR avec le prestataire ATC.

Un accord a finalement été trouvé entre les parties. ATC accepte de rehausser son pylône afin d'y fixer l'installation d'Orange.

La commune pourra ainsi bénéficier d'une redevance d'occupation du domaine public plus importante de la part d'ATC (4 500€ par an).

- Parle du projet d'acquisition d'un chariot de propreté double pour les services techniques. Cela permettrait à l'agent n'ayant pas de permis de conduire de travailler en toute autonomie.
Mme Marie-Laure DEVISME dit qu'il serait intéressant d'avoir le retour de la commune de Courtenay qui a équipé ses agents d'une machine similaire dénommée « glouton ».
Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour cette acquisition mais souhaite que l'avis de l'agent communal concerné soit recueilli.
- Fait part des désagréments subis par des habitants domiciliés au bout du champ de foire, à l'occasion de l'installation des gens du voyage, tout près de leur maison.
Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition de gabions supplémentaires.
M. le Maire rappelle qu'il appartient à la 3CBO de construire une aire de stationnement pour les gens du voyage et que le PLUi devra prévoir et réserver un emplacement.
Il précise également qu'il est demandé régulièrement aux gens du voyage de respecter les lieux (mise à disposition de bacs poubelle par la Commune) et de ne pas faire preuve d'incivilité envers les riverains.
- Souhaite que le jardin de Metelen et l'île de Canada soient mis en valeur par un éclairage par des candélabres : avec détection pour le jardin et permanent pour l'île de Canada.
- Signale que l'ascenseur de la salle des fêtes n'est plus aux normes. Cet équipement ne fonctionne pas toujours bien et nécessite des travaux estimés à 4 000€ (remplacement de pièces usagées, pose d'une alarme) auxquels s'ajouterait une maintenance annuelle.
De plus, depuis une dizaine d'années, tous les traiteurs accèdent à cette salle par sa partie haute et n'utilisent donc plus cet ascenseur.
Il est décidé de ne pas donner suite à ces travaux, de faire condamner cet équipement et de résilier également la prestation de vérification avec le bureau de contrôle APAVE.
- Soulève la question de l'organisation du repas des anciens compte-tenu des prescriptions sanitaires liées à la crise du COVID-19 et dit qu'il convient de prendre une décision dès maintenant.
Différentes possibilités sont étudiées : détermination de l'âge pour la distribution des colis, colis ou soirée, distribution de bons d'achat chez les commerçants locaux, repas au printemps, spectacle avec goûter ...
La formule retenue sera annoncée dans la feuille de chou du mois de novembre.
- Dit avoir été informé par l'AML 45 de l'acte de candidature de Mme Corinne MELZASSARD, en qualité de titulaire, pour représenter les communes au sein du conseil d'Administration du CDG45.
Mme Corinne MELZASSARD précise qu'elle représentait jusqu'à présent le Département et qu'elle va dorénavant représenter les communes.
- Evoque la question des poubelles stationnant en permanence sur la voie publique. Un courrier va être fait aux intéressés (dans un premier temps rue E. Dolet et rue A. Briand) pour rappeler que celles-ci doivent être sorties la veille de la collecte et rentrées le jour même.
Tout manquement sera passible d'une amende.
Le bailleur social Logem va remplacer la grosse poubelle par des petites et embaucher une personne pour le ménage dans les parties communes et s'occuper des poubelles.
- Informe que les filets ont été posés sur les remparts.

Un rendez-vous est programmé avec l'Architecte des Bâtiments de France pour faire le point sur les dossiers en cours.

Un rendez-vous est également programmé avec Mme Paoli dans le cadre de CAP Loiret, pour réfléchir au travail à réaliser sur les remparts et la maison de l'île de Canada.

- Fait le compte-rendu de sa rencontre avec les éleveurs de la Charentonne. Ces derniers sont très contents de leur installation à Château-Renard
D'ici la fin de l'année, la découpe de fromage et l'atelier de salaison et de fumage se feront sur la commune, avec l'embauche de deux personnes.
Pour 2021, les plats cuisinés seront préparés sur la commune, avec une prévision d'embauche de trente personnes environ.
- A rencontré M. Hibon, responsable à la Poste.
La MSAP (Maisons de services au public) de Château-Renard va être équipée d'une borne visio. Deux personnes vont assurer l'accueil des usagers.
Cet investissement confirme que la Poste va se maintenir en place.
- Donne la liste des travaux à confier aux entreprises ou aux services techniques communaux : réfection des pignons du club house et des vestiaires du football, remplacement des gouttières...
- Informe qu'une réunion s'est tenue concernant l'organisation du Comice Agricole.
Les représentants des communes de Melleroy, Douchy et Montcorbon étaient absents.
Un échange a également eu lieu avec le père Paul. L'idée serait de célébrer la messe en plein air, dans le parc du château.
Le 9 novembre, une réunion va se tenir entre les membres de la commission « manifestations, vie associative », les communes, les associations et les commerçants.
L'idée est d'ouvrir cette commission à la population, de façon à recueillir toutes les bonnes idées.
Ce 9 novembre, la discussion portera également sur la fête de la Pentecôte. Une réflexion sera engagée pour redynamiser cette manifestation.
- Dit avoir rencontré une responsable de l'association « ensemble c'est possible » qui œuvre pour la stérilisation des chats.
Si la commune adhère à 30 millions d'amis, les coûts pour la stérilisation de ces chats seront moindres.
D'autre part, il est rappelé que le nourrissage des pigeons et des chats sauvages est interdit et peut donner lieu à une verbalisation.
- Précise que le grillage de l'école maternelle a été endommagé et qu'il va être remplacé par un grillage rigide prenant appui sur un soubassement.
- Parle d'un projet de mise en valeur du patrimoine jumelée avec une concentration de véhicules.
- Liste les différents aménagements à venir : une deuxième table à l'île aux Ponts, une table derrière l'école maternelle vers la rivière, une autre à la glacière, deux bancs vers les anciens garages Avenue du Président Roosevelt.
- Informe avoir rencontré la société ISO PLUS de Douchy. Dans le cadre des CEE (certificats d'économie d'énergie) il serait possible de réaliser gratuitement un audit portant sur nos bâtiments gourmands en énergie.
Le but serait de réaliser des économies notamment en matière de consommation d'eau, de calorifugeage des tuyaux.

TOUR DE TABLE

Mme Delphine DE WOLF

- Informe que la Municipalité participe à l'opération « Octobre Rose ».

Elle explique que durant tout le mois d'octobre, il y a une campagne de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein. Cet évènement existe depuis 16 années, et précise que pour la première fois la Mairie sera illuminée en rose.

Elle propose de faire une photo de toutes les dames du Conseil Municipal où elles porteront soit un maillot ou un accessoire de couleur rose. Le rendez-vous est pris le samedi 10 octobre en tout début d'après-midi.

M. Dominique COMONT

- Demande si M. Le Maire a des informations sur le projet d'éolienne proposé par la société EUROWATT.

M. le Maire précise qu'il a été contacté en juin puis relancé et ajoute qu'une autre société est venue le rencontrer.

M. Le Maire informe que des personnes ont déjà signé pour mettre leurs terrains à disposition de ces équipements.

M. Julien DUFAUT explique qu'il faut un nombre de signatures de propriétaires de terres agricoles pour que le projet soit valide.

Le projet serait d'implanter 4 ou 5 éoliennes au maximum sur les trois communes suivantes : Château-Renard, Gy-Les-Nonains et Montbouy qui sont situées sur la zone des quatre vents.

M. le Maire précise que la 3CBO est déjà porteuse du projet et qu'il y a eu des échanges avec la Commune depuis 2018. Il ajoute qu'il a abordé la question avec M. SAURY et qu'une petite zone a été déterminée favorable à l'éolienne par l'Etat.

- Informe que les travaux de restauration de la Maison à pans de bois de l'Ile du Canada avancent et qu'il serait intéressant de se poser la question de sa finalité. L'idée qu'il propose serait d'installer soit le Syndicat d'Initiative avec une salle d'exposition ou soit le poste de police municipale en plein centre.

M. le Maire précise que cela n'est pas possible en raison de la mise en place du système de vidéoprotection. Pour l'autre idée, cela demande réflexion et ce pourrait être un local d'accueil pour le Syndicat d'Initiative. Quant à l'étage, il pourrait servir de logements pour les artistes.

- Demande si les réunions de comités de quartiers sont maintenues.

Madame Patricia ROBERT informe qu'elles sont fixées comme suit : le samedi 26 septembre 2020 à 10h pour la partie sud et à 15h pour les lieux-dits Les Jarrys et Saint Sébastien. Elle explique que ces réunions servent à aller à la rencontre des habitants et que 4 autres dates seront programmées par la suite.

M. Alain CHAPELEAU

- Rappelle que la journée de nettoyage de la Commune aura lieu le samedi 03 octobre 2020.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 21h20.